

Association LA SYLPHIDE - Inscription 2025-2026

Toute inscription doit être accompagnée des éléments suivants :

- Fiche d'inscription remplie et signée recto verso (droit à l'image, règlement intérieur, attestation santé)
- Cotisation due (jusqu'à 8 chèques maximum, encaissés en début de mois)



Etat Civil

Nom prénom :	Date de naissance :
Adresse :	
Ville :	Téléphone :
Courriel :	

Tarifs annuels (à remplir par le professeur/l'association)

<i>Adhésion obligatoire - une par famille sous le même toit</i>	Villemoisson / hors Villemoisson 20 € / 40 €	€
Initiation de 45 min (45min)	160 €	€
1 cours d'1 heure (1h)	181 €	€
1 cours d'1 heure 15) (1h15)	212 €	€
1 cours d'1 heure 30 (1h30)	243 €	€
2 cours d'1 heure (2h)	336 €	€
1 cours d'1 heure + 1 cours d'1 heure 30 (2h30)	378 €	€
2 cours d'1 heure 30 (3h)	409 €	€
2 cours d'1 heure + 1 cours d'1 heure 30 (3h30)	471 €	€
1 cours d'1 heure + 2 cours d'1 heure 30 (4h)	507 €	€
3 cours d'1 heure 30 (4h30)	512 €	€
Cours commun jazz (12x 1h30)	93 €	€
Tarif au cours (1h ou 1h30)	20€	€
Autres nombres/durées de cours : se renseigner	TOTAL	€

Cours choisis

	Eveil et Classique	Modern' jazz	Contemporain	Autre (MF, Stretch.)
Nombre de cours				
Jour(s) et heure				

Règlement

Chèque(s) : _____ € (Nb chèques :) Espèces : _____ € Autres : _____ €

Établir les chèques à l'ordre de « La Sylphide » et les dater du jour de l'inscription.

Demande d'attestation (facture) : OUI NON DONNEE

Merci de remplir et signer au dos ➔

Droit à l'image

Je soussigné(e) ,
en ma qualité de représentant légal de ,
autorise LA SYLPHIDE à diffuser et à publier sur son site internet, sur les réseaux sociaux et/ou dans ses bulletins, des photos représentant ma personne ou mon enfant.

Date : Signature :

Règlement intérieur

- Article 1** : Les enfants de quatre à six ans peuvent être inscrits pour des cours d'activité d'éveil et d'initiation. Les cours de danse sont ouverts aux adultes et enfants à partir de six ans.
- Article 2** : L'entrée des salles de cours est strictement réservée aux élèves. Les parents pourront rencontrer les professeurs en fin de cours.
- Article 3** : Tout adhérent sera assuré dans le trimestre suivant l'inscription.
- Article 4** : Les adhérents qui s'inscriront en cours d'année paieront la cotisation au prorata des cours à venir, l'adhésion devant être réglée en totalité.
- Article 5** : Aucun remboursement des cotisations ne sera effectué en cas de démission, sauf sur avis médical ou en cas d'absences inférieures à un mois.
- Article 6** : L'association décline toute responsabilité concernant les absences des enfants aux cours.
- Article 7** : L'association décline toute responsabilité pour les vols pendant les cours (bijoux, argent, téléphone, vélo, vélomoteur, ...).
- Article 8** : Les cours d'une heure ne pourront fonctionner qu'à partir de 8 élèves, Les cours d'une heure trente ne pourront fonctionner qu'à partir de 10 élèves.
- Article 9** : **CAS DE RADIATION** : pour le non-paiement des cours ou droit d'entrée après un mois suivant l'inscription, et après lettre d'avertissement envoyée aux adhérents. Absences répétées sans motif, retards trop nombreux, chahut. Incompatibilité avec l'esprit des cours (voir article 2 des statuts).

Lu et approuvé le : Signature :

Attestation santé

A REMPLIR POUR UN MAJEUR

Je soussigné(e) ,
atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé « QS-SPORT » Cerfa n° 15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : Signature :

OU

A REMPLIR POUR UN MINEUR par son représentant légal

Je soussigné(e) ,
en ma qualité de représentant légal de : ,
atteste avoir pris connaissance pour le mineur du questionnaire de santé « QS-SPORT » Cerfa n° 15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : Signature du représentant légal :

Le questionnaire Cerfa n° 15699*01 est accessible ici :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do